



Rapport annuel

Prix et qualité du service
public de gestion des déchets
ménagers et assimilés

Année 2022

Sommaire^[CM1]

Partie A — Les indicateurs techniques	3
I - Le territoire desservi	3
II — La collecte	4
1. La collecte des ordures ménagères	4
2. La collecte sélective	5
3. Les déchetteries	7
4. Les collectes spécifiques	10
5. Les marchés en cours	13
III — Le traitement	14
1. Localisation des unités de traitements	14
2. Le traitement des ordures ménagères	14
3. Le tri des déchets d’emballages et papiers	15
4. Le traitement des matériaux issus des déchetteries	15
IV — La communication	17
1. Les animations scolaires	17
2. Les animations extra- scolaires	17
3. La sensibilisation en porte à porte	17
4. Le compostage individuel	18
V — Les moyens	18
1. Humains	18
2. Matériels	19
Partie B — Les indicateurs financiers	19
I — Les dépenses de fonctionnement	19
1. La collecte et le traitement	19
2. Les déchetteries	20
3. Les autres frais	21
II — Les recettes de fonctionnement	21
1. Les financements divers	21
2. Les éco-organismes	22
Lexique	22
Liste des images, graphiques et tableaux	23

Partie A — Les indicateurs techniques

I - Le territoire desservi

La Communauté de Communes du Pays d'Evian Vallée d'Abondance est composée de 22 communes, réparties sur 322,46 km².

La population légale 2022 s'établit à 42 868 habitants.

Les habitants se répartissent de la façon suivante :

- 15% dans les huit communes de montagne (Abondance, Bernex, Bonnevaux, Châtel, Chevenoz, La Chapelle d'Abondance, Thollon-les-Mémises, Vacheresse)
- 25% dans les neuf communes rurales (Champanges, Féternes, Larringes, Marin, Novel, Meillerie, Saint-Gingolph, Saint-Paul-En-Chablais, Vinzier)
- 60% dans les cinq communes urbaines (Evian-les-Bains, Lugrin, Maxilly-sur-Léman, Neuvecelle, Publier)



Image 1 : Cartographie du territoire de la CCPEVA.

II — La collecte

Depuis 2005, la collectivité s'est lancée dans un programme de mise en place de points d'apports volontaires, en remplacement des bacs roulants. Chaque année, de nouvelles colonnes enterrées ou semi-enterrées sont déployées sur le territoire.

1. La collecte des ordures ménagères

a) Les circuits de collecte

Les ordures ménagères sont collectées :

- En points de regroupement en bacs de 770 litres pour l'essentiel, avec en plus des bacs affectés à une adresse (particuliers, collectifs, professionnels) ; en régie sur une partie du territoire des communes de Publier, Evian-les-Bains, Thollon-les-Mémises, Saint-Paul-en-Chablais, Maxilly-sur-Léman, Lugrin, Neuvecelle, Larringes, Féternes, Marin, Champanges, Vinzier et Châtel (pour Châtel, la collecte est réalisée par du personnel communal dans le cadre d'une convention de mise à disposition de personnel).
- En colonnes d'apport volontaire (colonnes enterrées, semi-enterrées ou aériennes) :
 - Du 1^{er} janvier au 30 septembre 2022, les communes de La Chapelle d'Abondance, Abondance, Bernex, Bonnevaux, Vacheresse et Chevenoz étaient collectées en régie. Les autres communes du territoire étaient collectées en régie ou prestation selon les saisons.
 - A compter du 1^{er} octobre 2022, l'ensemble de collectes sont réalisées en régie.

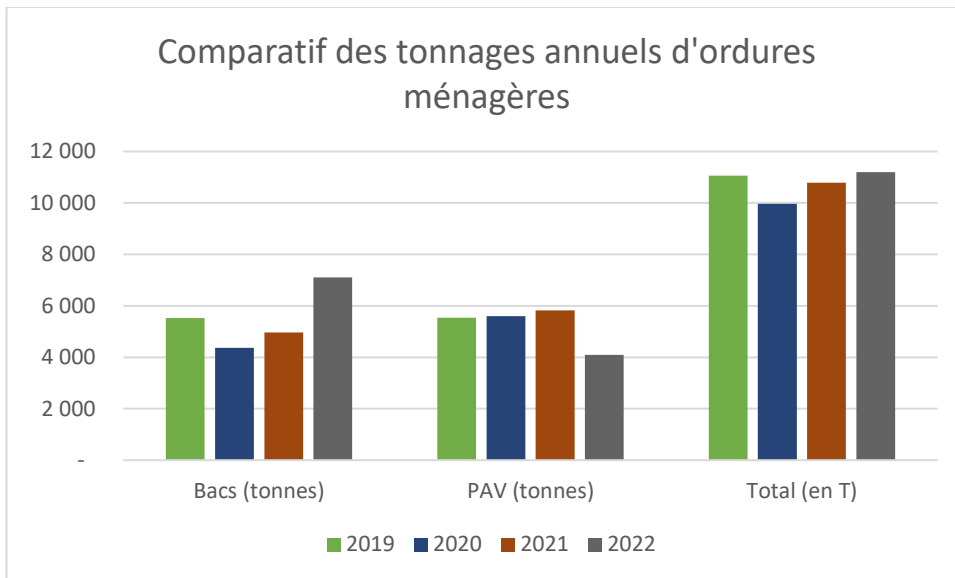
Les collectes s'effectuent de 6h à 13h, du lundi au vendredi. Une collecte est ajoutée les samedis en période de forte affluence, notamment l'hiver pour les communes de montagne et l'été pour les communes de bord du lac.

b) Les tonnages de la CCPEVA

	2019	2020	2021	2022
Collecte en bacs de regroupement (tonnes)	5 524	4 372	5 458	7 107
Collecte en points d'apport volontaire (tonnes)	5 539	5 597	7 203	4 089
Total (en T)	11 063	9 969	12 661	11 196

Tableau 1 : Comparatif des tonnages annuels des ordures ménagères collectées.

En 2022, la part d'ordures ménagères collectées en bacs collectées dépasse celle en points d'apport volontaire. En 2022, cette part atteint 63% des ordures ménagères collectées.



Graphique 1 : Comparatif des tonnages annuels des ordures ménagères collectées.

Le tonnage total 2022 augmente de 4% par rapport à l'année 2021.
Comparé à l'année 2019, le tonnage 2022 a augmenté de 1%.

Le ratio d'ordures ménagères collectées en 2022 atteint 261 kg par habitant.

2. La collecte sélective

a) Les déchets d'emballages et papiers

Les déchets d'emballages et papiers sont collectés en mélange :

- En points de regroupement en bacs de 770 litres pour l'essentiel, avec en plus des bacs affectés à une adresse (particuliers, collectifs, professionnels) ; en régie sur une partie du territoire des communes de Evian-les-Bains, Publier, Lugrin, Maxilly-sur-Léman et Neuvecelle.
- En colonnes d'apport volontaire (colonnes enterrées, semi-enterrées ou aériennes) :
 - Pour une partie du territoire des communes :
 - Du 1er janvier au 30 septembre 2022, les communes de La Chapelle d'Abondance, Abondance, Bernex, Bonnevaux, Vacheresse et Chevenoz étaient collectées en régie. Les autres communes du territoire étaient collectées en régie ou prestation selon les saisons.
 - A compter du 1er octobre 2022, l'ensemble de collectes sont réalisées en régie.

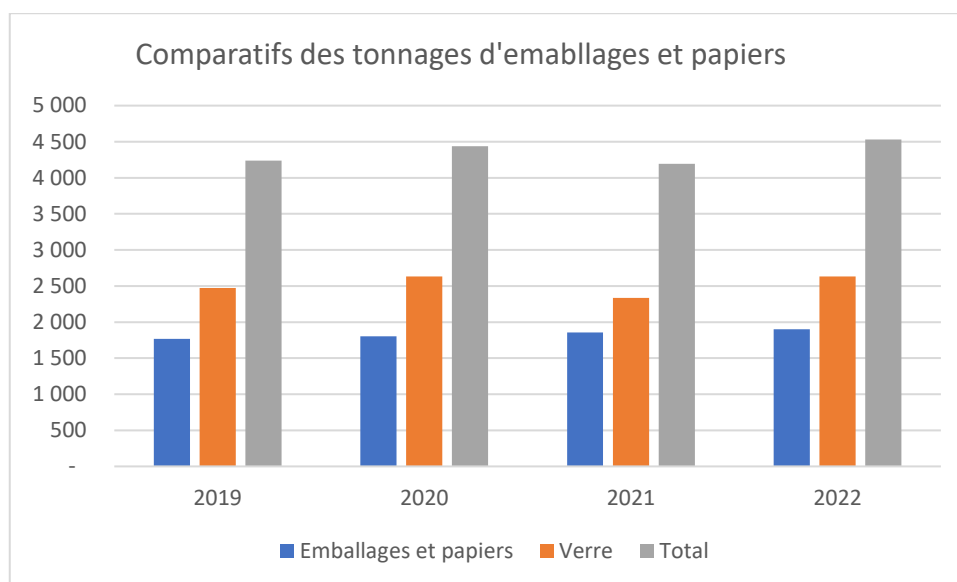
b) Le verre

Le verre est collecté en colonnes aériennes, semi-enterrées et enterrées par Excoffier Recyclage.

c) Les tonnages

	2019	2020	2021	2022	Rapport Tri/(OM+Tri)	Ratio (kg/hab)
Emballages et papiers	1 767	1 805	1 858	1 901	12%	45
Verre	2 473	2 631	2 334	2 631	17%	62
Total	4 240	4 436	4 192	4 532	30%	107

Tableau 2 : Comparatif des tonnages annuels des déchets d'emballages et papiers collectés.



Graphique 2 : Comparatif des tonnages annuels des déchets d'emballages et papiers collectés.

Les tonnages de déchets d'emballages et papiers hors verre (bac jaune) ont continué leur progression entre 2019 et 2022 (+8% par rapport à 2021).

Les tonnages de verre augmentent entre 2021 et 2022 (+13%) contrairement à la tendance entre 2020 et 2021 où les tonnages étaient en diminution (-11%).

Cet écart peut s'expliquer par la reprise d'activité des différents acteurs économiques à la suite de la période COVID.

Comparé aux ratios 2021 [CM2] (derniers ratios publiés par l'ADEME), la CCPEVA (45 kg/hab) a un ratio supérieur au ratio de la région Auvergne-Rhône-Alpes (22 kg/hab) pour les déchets d'emballages et papiers et au ratio national (23 kg/hab). Le ratio de production de verre de la CCPEVA (62 kg/hab) est aussi très largement supérieur au ratio régional (35 kg/hab) et au ratio national (34 kg/hab). Ceci peut s'expliquer par la forte participation des cafés, hôtels et restaurants au tri des déchets emballages et verre et par l'activité touristique.

30% des déchets des habitants (hors déchetteries) fait l'objet d'une collecte séparative (17% pour le verre et 12% pour les emballages et papiers).

3. Les déchetteries

Les habitants de la CCPEVA ont accès à huit déchetteries pour déposer les déchets qui ne peuvent être collectés (par leur taille ou leur dangerosité), dans les conteneurs (bacs et colonnes enterrées ou semi-enterrées).

Sept sites appartiennent à la CCPEVA : Bernex, Champanges, Châtel, La Chapelle d'Abondance, Lugrin, Vacheresse et Vinzier. Le huitième est située à Thonon-les-Bains (Vongy) et il est sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat d'Épuration des Régions de Thonon et Evian (SERTE). Cette dernière est accessible aux habitants des communes d'Évian-les-Bains, Marin, Neuvecelle et Publier.

a) Les conditions d'accès et les horaires d'ouvertures

Les horaires d'ouvertures des déchetteries sont les suivants :

<ul style="list-style-type: none">▪ Bernex, Champ de foire<ul style="list-style-type: none">- Du 1^{er} novembre au 30 avril : Mercredi : 13h30 - 17h Samedi : 9h - 12h- Du 1^{er} mai au 31 octobre : Mercredi : 13h30 - 18h Samedi : 8h30 - 12h ▪ Châtel, Pré-la-Joux<ul style="list-style-type: none">- Du 1^{er} novembre au 30 avril : Mardi, Jeudi, Samedi : 9h30 – 12h / 13h30 – 17h Mercredi 9h30 – 12h00- Du 1^{er} mai au 31 octobre : Mardi, Jeudi, Samedi : 9h – 12h / 13h30 – 18h Mercredi 9h – 12h00 ▪ Champanges, ZAC de Darbon<ul style="list-style-type: none">- Du 1^{er} novembre au 30 avril : Mercredi : 9h - 12h Samedi : 13h30 - 17h- Du 1^{er} mai au 31 octobre : Mercredi : 8h30 - 12h Samedi : 13h30 - 18h ▪ La Chapelle d'Abondance, Miolène<ul style="list-style-type: none">- Du 1^{er} novembre au 30 avril : Lundi, Vendredi, Samedi : 9h – 12h / 13h30 – 17h Mardi : 13h30 - 17h Jeudi : 9h - 12h- Du 1^{er} mai au 31 octobre : Lundi, Vendredi, Samedi : 8h30 – 12h / 13h30 – 18h Mardi : 13h30 - 18h Jeudi : 8h30 - 12h ▪ Lugrin, Route de Thollon<ul style="list-style-type: none">- Du 1^{er} novembre au 30 avril : Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi : 10h – 12h / 13h30 – 17h- Du 1^{er} mai au 31 octobre : Lundi au Samedi : 8h30 – 12h / 13h30 – 18h

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vacheresse, La Revenette - Du 1^{er} novembre au 30 avril : Mercredi : 13h30 - 17h Samedi : 9h - 12h / 13h30 – 17h - Du 1^{er} mai au 31 octobre : Mercredi, Vendredi : 13h30 - 18h Samedi : 8h30 - 12h / 13h30 – 18h ▪ Vinzier, Vers les Granges - Du 1^{er} novembre au 30 avril : Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi : 10h – 12h / 13h30 – 17h - Du 1^{er} mai au 31 octobre : Lundi au Samedi : 8h30 – 12h / 13h30 – 18h <p>Déchetteries CCPEVA fermées les jours fériés et les dimanches.</p> ▪ Vongy, ZI de Vongy - Du 1^{er} novembre au 31 mars : Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi : 8h – 17h45 Dimanche et jours fériés : 9h – 12h15 - Du 1^{er} avril au 31 octobre : Lundi au Samedi : 8h – 18h45 Dimanche et jours fériés : 9h – 12h15 <p>Déchetterie SERTE fermée le 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.</p>
--

Image 2 : Horaires d'ouvertures des déchetteries.

L'accès aux déchetteries est gratuit pour l'ensemble des habitants du territoire. Les professionnels sont acceptés, sous réserve d'avoir été dotés d'une vignette d'accès (fournie gratuitement par la CCPEVA sur justificatif). Cette vignette permet d'identifier l'entreprise et de lui facturer ses apports en fonction du type de déchets et du volume apporté. De plus, les professionnels justifiant d'un chantier sur le territoire de la CCPEVA peuvent exceptionnellement accéder aux déchetteries. Ils se verront appliqués une majoration de 50% sur les tarifs en déchetterie par rapport aux professionnels du territoire.

Ce tarif a été fixé par la délibération du 19 janvier 2018, dans le but de favoriser l'accès aux particuliers, de ne pas saturer les déchetteries et de permettre à la CCPEVA de couvrir les frais liés au transport et au traitement des déchets des professionnels :

Flux	Tarif au m3 (€) TTC	Volume maxi. accepté par jour
Encombrants	25/m ³	3 m ³ par jour
Gravats	20/m ³	2 m ³ par jour
Déchets verts	10/m ³	3 m ³ par jour
Bois	25/m ³	3 m ³ par jour
Pneus	/	4 unités
Huiles minérales	/	10L

Tableau 3 : Tarifs des apports en déchetterie en fonction du flux.

b) Les matériaux et tonnages collectés

Etant donné leur taille et leurs périodes d'ouvertures, les déchetteries de Lugrin, Vinzier et Châtel ont les tonnages les plus importants, tous flux confondus.

Flux (tonnes)	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021/2022
Batteries	4	13	10	10	0 %
Bois	2 011	1 586	1 585	1652	4 %
Cartons bruns	599	591	377	419	10 %
Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	50	61	50	39	-22 %
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E)	252	285	306	275	- 10%
Déchets verts	2 711	2 683	3 143	1 688	-46 %
Encombrants	3 041	2 611	2 955	3 002	1.6 %
Ferrailles	632	586	522	497	- 5%
Gravats	1 394	1 330	1 552	1 211	-28 %
Huile alimentaire	8	11	10	11	10%
Huile de vidange	14	15	18	18	0 %
Déchets d'Equipement et d'Ameublement (DEA)	201	355	407	464	12 %
Piles	4	4	5	4	-25 %
Pneumatiques usagés	98	95	110	105	- 5 %
Textiles Linges Chaussures (TLC)	157	139	159	145	- 10 %
Total	11 175	10 365	11 208	9540	- 15 %

Tableau 4 : Comparatif des tonnages des déchetteries par flux

Le tonnage total est en diminution de 15% par rapport à 2021 et 12% par rapport à 2019. Les évolutions par type de déchets sont très fluctuantes.

c) La déchetterie du SERTE

Le site de Vongy a collecté 6 528 tonnes de déchets en 2022, dont 1 799 issues des habitants de la CCPEVA.

Matériaux	Tonnages
Encombrants	338
Papiers	14
Cartons	71
Métaux	73
Bois	142
Gravats	312
Déchets verts	462
Pneumatiques jantés	6
Pneumatiques non jantés	18
Verre	7
Placoplâtre	37
Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	24
Textiles Linges Chaussures (TLC)	8
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	85
Piles	1
Meubles	213
Total	1811

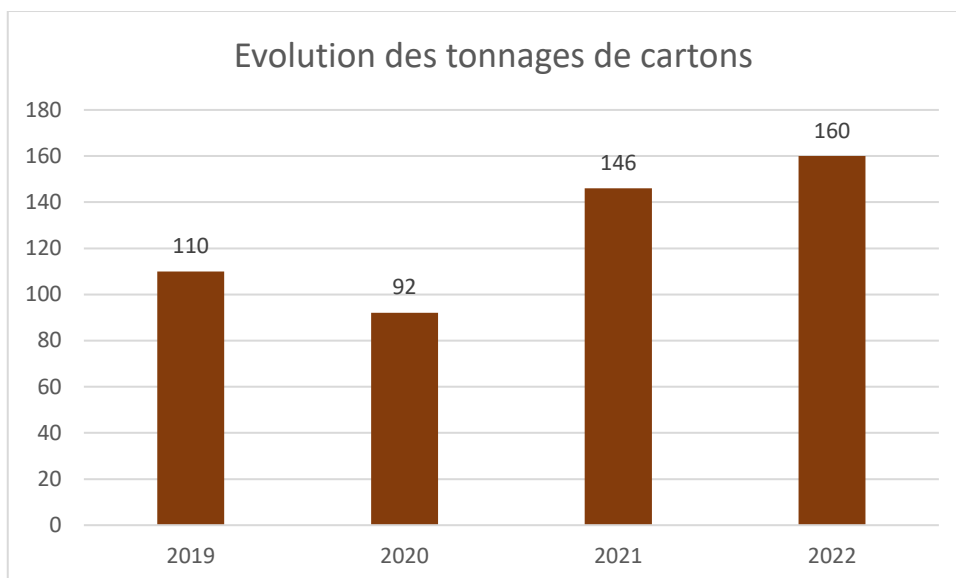
Au total, le tonnage de déchets de la CCPEVA collectés en déchetterie représente 11 351 tonnes, soit un ratio par habitant de 265 kilogrammes.

4. Les collectes spécifiques

a) Les cartons bruns

Les cartons bruns (gros cartons) sont collectés sous différentes formes :

- Collecte des cartons d'une partie des professionnels en bacs sur les communes d'Evian-les-Bains, Marin, Nevecelle et Publier ; ainsi que les cartons des commerçants de la Rue Nationale d'Evian-les-Bains en vrac, en camion « benne à ordures ménagères » (BOM), en régie.
- Collecte en colonnes d'apport volontaire aériennes (15 points de collecte disposés sur les communes d'Abondance, Bonnevaux, Chevenoz, Evian-les-Bains, Féternes, Larringes, Lugrin, Marin, Meillerie, Nevecelle, Publier et Saint-Paul-en-Chablais), en régie
- Collecte en benne par un prestataire sur les communes de Saint Gingolph et de Thollon-les-Mémises.
- Sur Châtel, collecte des cartons des commerçants deux fois par semaine en saison et une fois par semaine hors saison, par le personnel communal, dans le cadre de la convention de mise à disposition de personnel (ces déchets sont comptabilisés dans le flux des déchetteries).

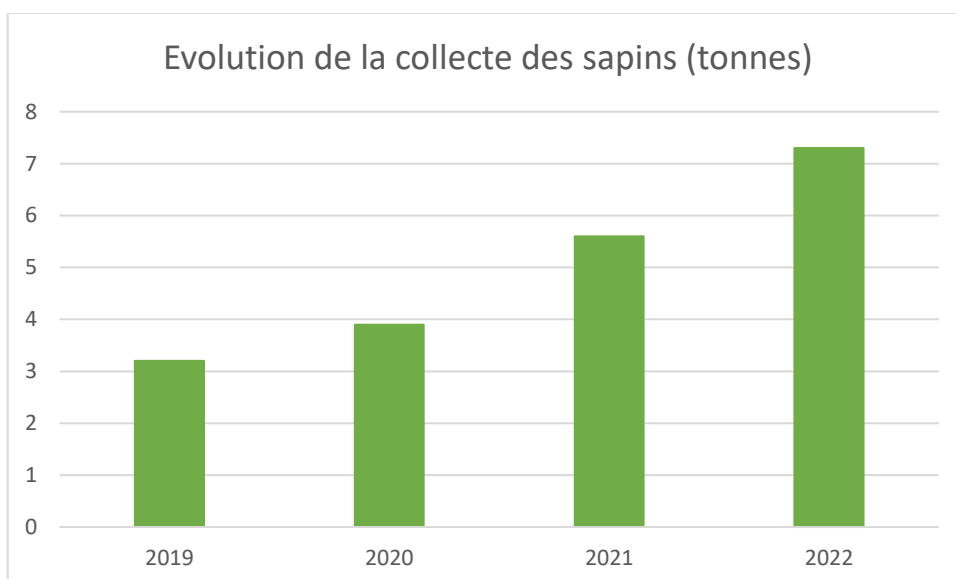


Graphique 3 : Comparatif des tonnages annuels de cartons bruns collectés.

On remarque une augmentation des tonnages (+10% par rapport à 2021 et +45% par rapport à 2019) qui peut s'expliquer par un accroissement des achats sur internet.

b) Les sapins de Noël

En 2022, 1 034 sapins ont été collectés sur 15 communes volontaires. Les sapins collectés en régie ont ensuite été transformés en compost sur le site de Terragr'Eau.



Cette opération, initiée en 2018, montre une belle progression en 2022 (+30%). Le tonnage total (7,3 tonnes) reste cependant très limité, au regard de la population concernée.

c) Les autres flux en apport volontaire

En dehors des flux cités précédemment, des bornes d'apports volontaires sont mises en place sur le territoire de la CCPEVA pour :

- Les Textiles- Linges -Chaussures (TLC)

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la collecte des TLC a été mise en place via des bornes d'apport volontaire. Ces TLC sont collectés depuis juin 2015 par l'entreprise d'insertion Atelier Re-née, basée à Thonon-Les-Bains. En parallèle de la revalorisation matière, cette entreprise sociale propose un magasin de revente à prix coutant des vêtements collectés dans ces bornes.

Chaque commune du territoire (sauf Novel) est équipée d'une à deux colonnes d'apport volontaire.

	2019	2020	2021	2022
Nombre de point d'apports volontaires (PAV) sur le territoire	27	27	27	27
Tonnage annuel collecté (tonnes)	157	139	159	145

Tableau 5 : Comparatif des tonnages annuels et PAV des TLC.

Le tonnage a diminué entre 2021 et 2022 (-9 %). Les dons ou échanges entre particuliers peut expliquer cette diminution.

- Les Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (DASRI)

Depuis janvier 2016, la collectivité a choisi d'adhérer à l'Eco organisme DASTRI, qui permet une collecte gratuite de ce type de déchets. L'ensemble des officines du territoire de la CCPEVA adhère au dispositif. Des fûts, mis à leur disposition gratuitement, sont collectés chaque semaine. Grâce à ce dispositif, les pharmacies acceptent les déchets de malades en auto-traitement, comme les seringues.

5. Les marchés en cours

Les principaux marchés de prestation de service ou de fourniture sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

Les déchets verts issus des déchetteries sont collectés et traités dans le cadre du contrat de délégation de service public du méthaniseur de TERRAGR'EAU, propriété de la CCPEVA, et non dans le cadre d'un marché public.

	Objet du marché	Prestataire	Fin du marché
Collecte	Location et maintenance des bacs roulants	SULO	Décembre 2023
	Collecte des colonnes ordures ménagères et emballages	ORTEC	Septembre 2022
	Achat de colonnes enterrées	SULO	Août 2026
	Achat de colonnes semi-enterrées	TLTPE	Août 2026
	Achat de colonnes aériennes	UTPM	Août 2026
	Collecte des colonnes de verre	EXCOFIER	Décembre 2025
	Lavage des bacs et des colonnes	CSP	Décembre 2022
	Location de camions grue	FISPAR	Juillet 2023
Traitement	Tri matériaux de la collecte sélective	ORTEC	Décembre 2022
	Transport et traitement OM/encombrants	SATOM/RUBIN	Novembre 2022
Déchetteries	Collecte et traitement des bennes bois des sites de Bernex, Champanges, Lugrin et Vinzier	ORTEC	Mai 2023
	Collecte et traitement des bennes bois des sites de Châtel, La Chapelle d'Abondance et Vacheresse	SATOM/RUBIN	Mai 2023
	Collecte et traitement des bennes végétaux (DSP)	TERRAGR'EAU	2031 (DSP)
	Collecte et traitement des bennes ferrailles	DERICHEBOURG	Février 2025
	Collecte et traitement des bennes cartons	EXCOFFIER	Novembre 2027
	Collecte et traitement des bennes encombrants des sites de Lugrin et Vinzier	FLASH AUTO	Janvier 2024
	Collecte et traitement des bennes encombrants des sites de Bernex et Champanges	CSP	Décembre 2023
	Collecte et traitement des bennes encombrants des sites de Châtel, La Chapelle d'Abondance et Vacheresse	SATOM/RUBIN	Mai 2023
	Collecte et traitement des bennes gravats	ORTEC	Octobre 2022
	Collecte et traitement des bennes gravats	CSP	Décembre 2023
	Collecte et traitement des déchets dangereux	TRIALP	Octobre 2022
	Collecte et traitement des déchets dangereux	EXCOFFIER	Novembre 2027

Tableau 6 : Marchés en cours

III — Le traitement

1. Localisation des unités de traitements



Image 3 : Localisation du STOC et du centre de tri.

2. Le traitement des ordures ménagères^[CM3]

11 tonnes d'ordures ménagères collectées sur le territoire de la CCPEVA ont été envoyées sur l'Usine d'Incinération des Déchets Non Dangereux (UIDND) du Syndicat de Traitement des Ordures du Chablais (STOC) située dans la Zone Industrielle de Vongy à Thonon-les-Bains.

La CCPEVA a également pris en charge l'incinération sur le site du STOC de 11 185 tonnes de déchets apportés par les communes (déchets des services).

Mise en service en mai 1988, l'UVE est exploitée par la société IDEX ENVIRONNEMENT depuis le 1er janvier 2016. L'unité est constituée d'un four d'incinération de capacité théorique de 5 t/h pour un pouvoir calorifique moyen de 1 800 kcal/kg. Le four est équipé d'une chaudière de récupération thermique permettant la production de 14,1 tonnes/heure de vapeur. Cette énergie produite permet l'approvisionnement de différents clients industriels par l'intermédiaire d'un réseau de chaleur sous forme de vapeur se situant dans la zone industrielle de Vongy.

Le procédé de traitement des fumées associé au four est de type NEUTREC, par voie sèche, avec injection de bicarbonate, à double filtration, électrofiltre, filtres à manches équipés de manches catalytiques. Il a été complété en 2008 par l'ajout d'un traitement catalytique des oxydes d'azote.

En 2022, l'usine a réceptionné 45 655 tonnes de déchets et en a traité 42 760 tonnes. 2 250 tonnes ont été délestées vers d'autres centres de traitement. Le tonnage traité est en hausse par rapport à l'année 2021 (39 490 tonnes en 2021). L'usine a produit 956 tonnes de métaux qui ont été valorisés.

La performance énergétique en 2022 s'élève à 93 %.

11 tonnes d'ordures ménagères collectées sur la commune de Châtel ont été envoyées à l'Usine de Valorisation Énergétique de Monthey en Suisse, appartenant à la SATOM. Sa performance énergétique en 2022 s'élève à 73 %.

3. Le tri des déchets d'emballages et papiers

Les déchets d'emballages (hormis le verre) et papiers, ainsi que les cartons bruns sont acheminés jusqu'au centre de tri d'ORTEC Environnement situé ZI de Vongy à Thonon-les-Bains.

Ils sont triés par catégorie de matériaux. Ceux-ci sont conditionnés en balles et sont ensuite dirigés vers les filières de reprise pour être recyclés.

Le verre ne passe pas par la chaîne de tri, il est chargé et transporté sur le site de transfert de la société EXCOFFIER à Bons en Chablais. Ensuite, il est transporté par camions gros porteurs jusqu'à l'usine de recyclage de la société O-I Manufacturing à Villeurbanne.

La liste des repreneurs est présentée ci-après pour chaque catégorie de matériaux triés :

Matériaux	Repreneur
Verre	O-I Manufacturing
Carton non complexé	REVIPAC
Carton complexé	REVIPAC
Acier	ARCELOR MITTAL
Aluminium	REGEAL AFFIMET
Papier	ORTEC
Plastique	VALORPLAST

Les refus de tri sont envoyés à l'UVE de Thonon-les-Bains.

Le taux de refus représente le rapport entre la quantité de déchets d'emballages arrivant au centre de tri et la quantité de refus de tri (par exemple, déchets souillés, emballages imbriqués, verre, éléments de moins de 6 cm).

	2019	2020	2021	2022
Taux de refus (%)	18.20 %	16.94 %	17.02 %	18.79 %

Tableau 7 : Comparatif des taux de refus sur la chaîne de tri

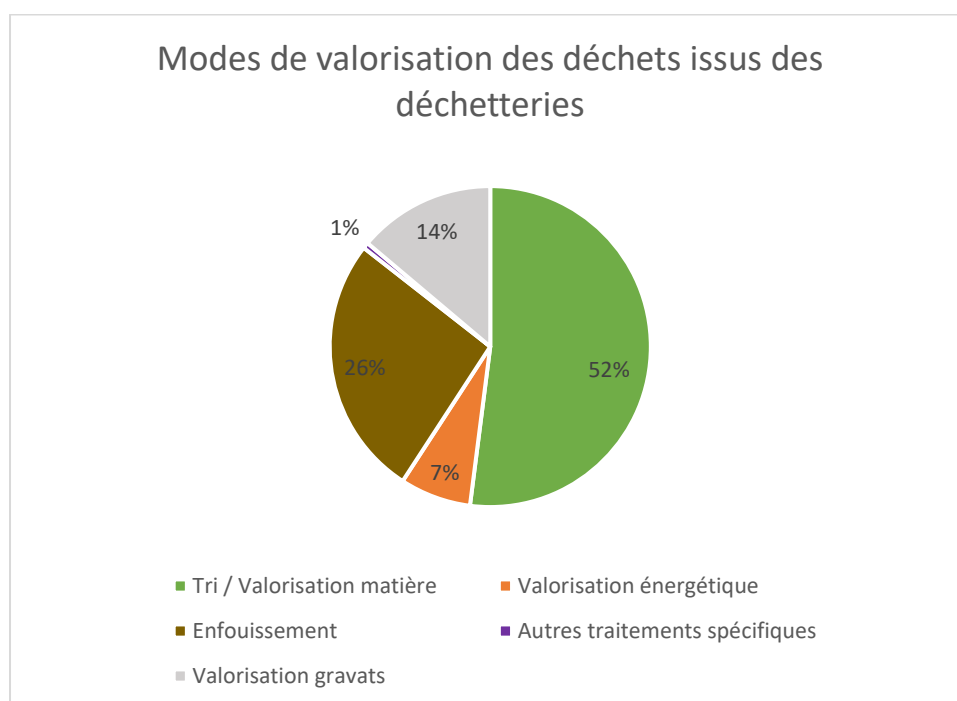
4. Le traitement des matériaux issus des déchetteries

Les déchets apportés en déchetteries sont acheminés vers différentes filières de recyclage, afin de les valoriser au maximum. Certains sont même retriés plus finement afin d'optimiser leur valorisation.

	Traitement	Détails
Batteries	Valorisation matière	Démontage puis récupération du plomb
Bois	Valorisation énergétique Recyclage	Broyage — Combustible Solide de récupération et valorisation en panneaux de particules

Cartons bruns	Recyclage	Fabrication de nouveaux cartons
Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	Recyclage Valorisation énergétique Elimination	Traitements spécifiques selon le type de déchet
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E)	Recyclage Valorisation énergétique Elimination	Tri en vue d'une valorisation matière et énergétique
Déchets d'Equipements et d'Ameublement (DEA)	Recyclage Valorisation énergétique Elimination	Tri en vue d'une valorisation matière et énergétique
Déchets verts	Compostage	Compostage avec les digestats du méthaniseur
Encombrants	Enfouissement	Enfouissement
Ferrailles	Recyclage	Broyage puis tri avant recyclage
Gravats	Valorisation matière	Remblai de carrière ou préparation de matériaux
Huile alimentaire	Valorisation énergétique	Méthanisation
Huile de vidange	Valorisation énergétique ou régénération	
Pneumatiques usagers	Valorisation matière ou énergétique	

Tableau 8 : Destination des déchets de déchetterie.



Le taux de valorisation total, hors gravats, représente 68% (et 73% avec gravats).

Si l'on intègre les déchets collectés sur la déchetterie du SERTE pour la CCPEVA, le taux de valorisation devient de 71% hors gravats et 75% avec gravats.

IV — La communication

Depuis la création de la CCPEVA, 1 ambassadeur du tri sensibilise et accompagne les habitants du territoire via diverses animations dans les écoles, les déchetteries, sur des marchés, sur différents événements ou directement en porte à porte.

1. Les animations scolaires

Chaque année, l'ambassadeur du tri a pour objectif de sensibiliser au moins une classe par commune. Le territoire compte des écoles primaires, des collèges et des lycées, ce qui permet d'assurer un suivi des élèves.

En 2022, 12 jours ont été consacrés aux animations scolaires.

2. Les animations extra- scolaires

Les ambassadeurs du tri sont présents sur des marchés spécifiques et sur certaines manifestations environnementales importantes. Ils animent également des stands en déchetterie ou dans les grandes surfaces pour sensibiliser sur l'éco-consommation, le compostage/le paillage, le recyclage des textiles et les solutions pour réduire ses déchets.

En 2022, les animations communales ont permis de sensibiliser 481 personnes :

- 21 animations communales (Abondance, Bernex, Bonnevaux, Champanges, Chevenoz, Châtel, Evian, Féternes, La Chapelle, Larringes, Lugrin, Marin, Maxilly-sur-Léman, Meillerie, Nevecelle, Publier, Saint-Gingolph, Saint-Paul-en-Chablais, Thollon-les-Mémises, Vacheresse, Vinzier)
- 8 animations en déchetterie

3. La sensibilisation en porte à porte

Lors de mise en place de colonnes en points d'apport volontaire, d'enlèvement de bacs roulants ou de comportements inciviques récurrents, les ambassadeurs du tri vont sensibiliser les habitants, directement en porte à porte. Ainsi les usagers sont informés sur les changements de mode de collecte des déchets proche de chez eux. C'est aussi l'occasion pour les ambassadeurs de rappeler les consignes de tri et les bons gestes à avoir.

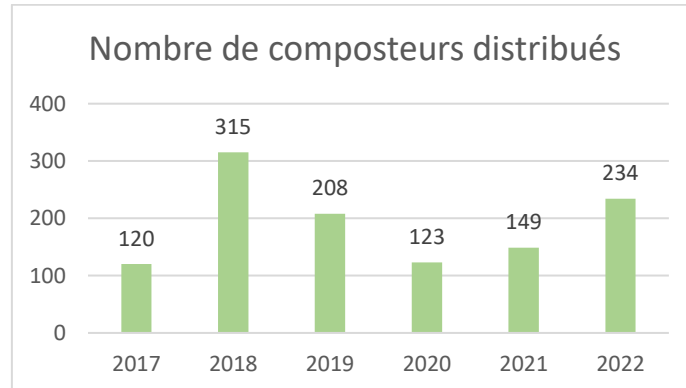
En 2022, 150 habitants ont été sensibilisés en porte-à-porte.

4. Le compostage individuel [CM4]

La CCPEVA propose aux habitants des composteurs de 400 litres en bois, qui peuvent se recycler en déchetteries une fois abîmés. La CCPEVA participe à hauteur de 50% du prix d'achat du composteur, le coût final pour l'usager étant de 30€

234 nouveaux composteurs ont été vendus en 2022.

Les acquéreurs reçoivent un accompagnement pour bien démarrer le compostage.



V — Les moyens

1. Humains

Le service Prévention et Gestion des déchets de la CCPEVA est composé de 27 équivalents temps pleins, répartis comme suit :

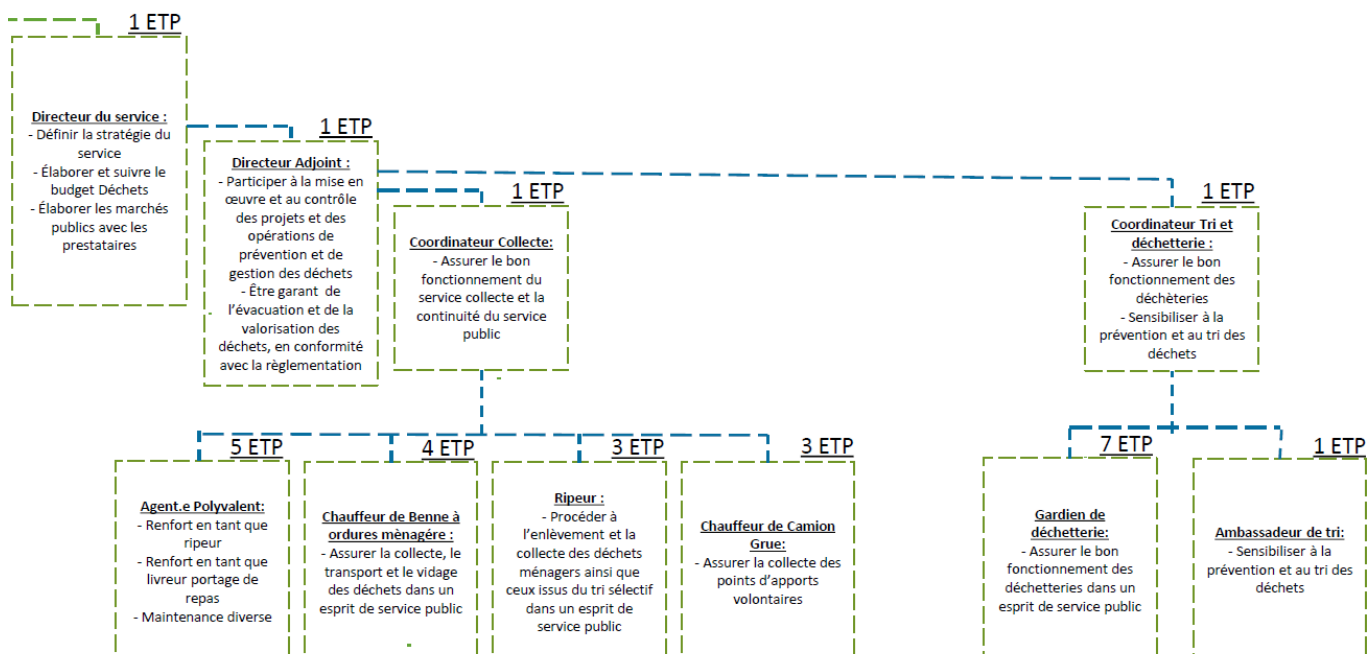


Image 4 : Organigramme du service déchets.

2. Matériels

Pour collecter les bacs roulants, la CCPEVA possède au 31/12/2022, quatre bennes à ordures ménagères (BOM) et loue une petite BOM de moins de 3,5 tonnes pour les impasses. Les bennes, propriétés de la CCPEVA, sont toutes équipées d'un système de GPS/localisation.

La CCPEVA est également équipée de quatre bennes compactrices grue et loue trois véhicules pour la collecte des points d'apports volontaires réalisée en régie à partir du 1^{er} octobre 2022.

La CCPEVA loue un garage pour ses véhicules, situé à Champanges.

Partie B — Les indicateurs financiers^[CM5]

I — Les dépenses de fonctionnement

1. La collecte et le traitement

Collecte :

Flux	Type de collecte	Mode de collecte	2022 Coût total	2022 €/tonne	2022 €/hab
Ordures ménagères	Porte à Porte et PAV	Régie Prestataire	1 190 482 €	106 €	28 €
Tri	Porte à Porte et PAV	Régie Prestataire	504 622 €	265 €	12 €
Verre	Point d'apport volontaire	Prestataire	127 927 €	49 €	3 €
TOTAL			1 823 031 €	/	43 €

Tableau 9 : Coûts de prestations de collecte.

Le coût total de la collecte était de 1 715 459 € en 2021. Il a augmenté de 6.3 % entre 2021 et 2022.

Traitement :

Flux	Type de traitement	Prestataire	2022 Coût total	2022 €/tonne	2022 €/hab
Ordures ménagères	Incinération	STOC	1 275 645 €	114 €	30 €
		SATOM	1 047 €		
Tri	Tri	ORTEC	519 057 €	273 €	12 €
TOTAL			1 795 749 €	/	42 €

Tableau 10 : Coûts des prestations de traitement

Le coût total du traitement était de 1 649 298 € en 2021. Il a augmenté de 8.9 % entre 2021 et 2022.

Collecte et traitement :

Flux	2022 Coût total	2022 €/tonne	2022 €/hab
Ordures ménagères	2 467 174 €	220 €	58 €
Tri	1 023 679 €	538 €	24 €
Verre	127 927 €	49 €	3 €
Total	3 618 780 €	/	84 €

Tableau 11 : Coût total par flux

Le coût total de la collecte et du traitement était de 3 361 757 € en 2021. Il a augmenté de 7.6 % entre 2021 et 2022.

2. Les déchetteries

	Prestataires	2022	2022
	2022	Coût total	€/hab
Encombrants	Flash Auto	607 869 €	16 €
	SATOM/Rubin	4 194 €	0,90 €
	CSP	74 263 €	15 €
Bois	ORTEC	148 022 €	4 €
	SATOM/Rubin	2 734 €	0,60 €
Déchets Verts	TERRAGR'EAU	96 469 €	3 €
	RUBIN (Châtel)	3 205 €	0,70 €
	DEYA (LCA + Vacheresse)	10 055 €	2 €
Gravats	ORTEC	22 844 €	0,70 €
	CSP	6 842 €	0,60 €
Cartons	EXCOFFIER	72 217 €	2 €
DDS	TRIALP	14 830 €	0,40 €
	EXCOFFIER	3 344 €	0,50 €
Pneus	GRANULATEX	2 206 €	-
Charges d'exploitation + charges de personnel		408 979 €	10 €
Total		1 478 073 €	34 €

Tableau 12 : Coût des déchetteries

Le coût total des prestations en déchetteries était de 1 288 808 € en 2021. Il a augmenté de 14.7 % entre 2021 et 2022.

3. Les autres frais

Autres frais	2022	2022
	Coût total	€/hab
Lavage des bacs-colonnes	106 248 €	2 €
Location et entretien des bacs roulants	71 878 €	2 €
Accès au SERTE (déchetterie de Vongy)	834 063 €	38 €
Cartons (collecte et mise en balle)	20 401 €	0,50 €
Pôle Ressourcerie du Chablais	56 925 €	1 €
Encombrants Saint-Gingolph	4 880 €	5 €
Charges de personnel (structure, encadrement, ambassadeurs du tri)	295 504 €	7 €
TOTAL	1 389 898 €	32 €

Le coût total des autres frais était de 1 334 027 € en 2021. Il a augmenté de 4.2 % entre 2021 et 2022.

Le coût total de la gestion des déchets s'établi à 151 € par habitant pour l'année 2022.

II — Les recettes de fonctionnement^[CM6]

1. Les financements divers

	Recettes 2022
	€ TTC
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	7 322 028 €
Facturation apports déchetteries	12 645 €
Revente composteur	6 450 €
Revente Ferraille	66 947 €
Revente Acier/Aluminium	14 710 €
Revente Batterie	4 035 €
Revente Carton	90 836 €
Revente Papier	136 456 €
Revente Plastique	92 240 €
Revente Verre	63 910 €
Revente Cartonnette	22 788 €
TOTAL	7 833 045 €

Tableau 13 : Montant des recettes directes

Les recettes de financements étaient de 6 330 810 € en 2021. Elles ont augmenté de 23.7 % entre 2021 et 2022.

2. Les éco-organismes

	Recettes (€ TTC)
	2022
CITEO (emballages et papiers)	419 163 €
Eco Système (DEEE)	17 815 €
Eco DDS (déchets dangereux)	1 399 €
Eco Mobilier (Mobilier usagé)	19 292 €
Eco TLC (Textiles)	4 114 €
TOTAL	461 783 €

Tableau 14 : Montant des recettes indirectes

Les recettes des éco-organismes étaient de 542 072 € en 2021. Elles ont diminué de 14.8 % entre 2021 et 2022.

Le montant total des recettes hors taxe d'enlèvement des ordures ménagères représente 972 800 €, soit 23 € / habitant.

En 2022, le coût net (dépenses – recettes) représente 129 € / habitant.

Lexique

OM : Ordures Ménagères

PAV : Point d'Apport Volontaire

BOM : Benne à Ordures Ménagères

TLC : Textiles Linges et Chaussures

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

STOC : Syndicat de Traitement des Ordures du Chablais

SERTE : Syndicat d'Épuration de la Région Thonon Evian

UIDND : Usine d'Incinération des Déchets Non Dangereux.

Liste des images, graphiques et tableaux

Image 1 : Cartographie du territoire de la CCPEVA.

Image 2 : Horaires d'ouvertures des déchetteries.

Image 3 : Localisation du STOC et du centre de tri.

Image 4 : Organigramme du service déchets.

Tableau 1 : Comparatif des tonnages annuels des ordures ménagères collectées.

Tableau 2 : Comparatif des tonnages annuels des déchets d'emballages et papiers collectés.

Tableau 3 : Tarifs des apports en déchetterie en fonction du flux.

Tableau 4 : Comparatif des tonnages des déchetteries par flux

Tableau 5 : Comparatif des tonnages annuels et PAV des TLC.

Tableau 6 : Marchés en cours.

Tableau 7 : Comparatif des taux de refus sur la chaîne de tri.

Tableau 8 : Destination des déchets de déchetterie.

Tableau 9 : Coûts de prestations de collecte.

Tableau 10 : Coûts des prestations de traitement.

Tableau 11 : Coût total par flux.

Tableau 12 : Coût des déchetteries.

Tableau 13 : Montant des recettes directes.

Tableau 14 : Montant des recettes indirectes.

Graphique 1 : Comparatif des tonnages annuels des ordures ménagères collectées.

Graphique 2 : Comparatif des tonnages annuels des déchets d'emballages et papiers collectés.

Graphique 3 : Comparatif des tonnages annuels de cartons bruns collectés.